

Commune d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

DECISION MUNICIPALE n°D20251002-124

Département de la Corrèze République Française		Service	Service Culturel
		Type	Contrat de cession de spectacle
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture	
Spectacle	ENQUETE AU MANOIR		
Dates	MERCREDI 29 OCTOBRE 2025		
Lieu	Centre Culturel Municipal Jean Ferrat		
Attributaire	L'ASSOCIATION « LE RÊVE ET L'ÂME AGIT »		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la prise en charge du contrat de cession relatif au spectacle « ENQUÊTE AU MANOIR » produit par L'ASSOCIATION « LE RÊVE ET L'ÂME AGIT » – domiciliée, 1 la dentellière 13310 Saint Martin de Crau – proposé par le service culturel dans le cadre de la saison 2025-2026.

Article 2 : Le présent contrat de cession a pour objet l'organisation du spectacle « ENQUÊTE AU MANOIR », présenté Mercredi 29 Octobre 2025 à 15 h 00, dans la salle de spectacle du Centre Culturel Jean Ferrat.

Article 3 : Le montant total de cette prestation s'élève à **1650 € T.T.C.** Les frais d'hébergement et de restauration le mercredi 29 octobre, pour 2 personnes, sont à la charge de la ville d'Ussel.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 2 octobre 2025

**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**

Christophe ARFEUILLÈRE

